

## **Avis adopté**

Séance plénière du 27 janvier 2026

### **« La *santé* dans les Outre-mer »**

#### **Déclaration du groupe CGT-FO**

Le droit à la santé est inscrit dans la constitution. Chaque citoyen doit pouvoir en bénéficier quelque que soit le territoire où il se trouve. Malheureusement ce droit est moins effectif dans les territoires des Outre-Mer, où l'offre reste insuffisante avec un système de santé qui a du mal à répondre à l'ensemble des besoins. Pour le groupe FO, rien ne peut justifier une telle situation. Il est en effet important de permettre à ces territoires d'accéder aux mêmes droits. Nous soutenons donc le choix du CESE de construire cet avis autour de deux principaux piliers : l'égalité de traitement entre les citoyens et la solidarité entre les territoires.

Nous savons que ces principes sont de plus en plus attaqués, sous prétexte qu'ils ne se concrétisent pas dans vie réelle. Mais un tel décalage relève davantage des politiques publiques et des choix qu'elles privilégient. Il est donc essentiel d'inscrire ces politiques dans les principes d'égalité et de solidarité et de mettre les moyens nécessaires pour permettre aux habitants des Outre-mer d'accéder à une bonne santé.

Pour atteindre cet objectif, il faut avoir une meilleure connaissance du système de santé des Outre-mer, renforcer le suivi des actions mises en place, les évaluer et mobiliser les structures en charge de la politique de santé pour s'assurer que tous les besoins en santé sont pris en charge. Il est ainsi important de tenir compte de certaines spécificités, en particulier s'agissant de l'impossibilité de procurer l'ensemble des soins. Des solutions de prises en charge et d'évacuations sanitaires vers la Métropole ou ailleurs doivent être proposées et facilitées. Les besoins en logistique sanitaire ne doivent pas être négligés.

L'amélioration de la santé dans les Outre-mer dépend aussi de la mobilisation des personnels de santé et de la capacité de ce secteur à faire face aux difficultés de recrutements, encore plus tendues dans ces territoires. Il faut donc une meilleure reconnaissance des métiers de la santé, une amélioration des conditions de travail des personnels et de leur déroulement de carrière. La problématique de la vie chère ne doit pas être négligée car c'est aussi ce paramètre qui peut jouer pour l'attractivité de ces territoires.

Le groupe FO remercie le CESE pour ce travail sur un sujet aussi important que l'accès à une bonne santé et qui met en lumière notre capacité à défendre notre modèle républicain construit autour de l'égalité entre l'ensemble des territoires. Le groupe FO se félicite de la reconnaissance des conséquences sur la santé des essais nucléaires en Polynésie française.

**Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.**